

SYNDICAT DES MOBILITÉS DE TOURAINE

COMITÉ SYNDICAL DU 22 JUIN 2023

Convocations adressées le : Vendredi 16 juin 2023

Nombre de délégués titulaires présents : 9

Nombre de délégués suppléants à voix délibérative présents : 0

Nombre de pouvoirs attribués : 0

Nombre de délégués votants (dont pouvoirs) : 9

Nombre de titulaires en exercice : 14

Titulaires présents :

Lionel AUDIGER ; Alain BENARD ; Christophe BOULANGER ; Emmanuel DENIS ;
Filipe FERREIRA – POUSOS ; Armelle GALLOT-LAVALLEE ; Christian GATARD ;
Franck MAZET ; Laurent RAYMOND.

Suppléants à voix délibérative :

Néant

Suppléants sans voix délibérative :

Emmanuel DUMENIL.

Titulaires ayant reçu un pouvoir par un autre titulaire :

Néant

Absents excusés :

Christian BONNARD ; Cédric DE OLIVEIRA ; Michel GILLOT ; Sébastien MARAIS ;
Brigitte PINEAU ; Patrick LEFRANCOIS ; Régis SALIC ; Gérard SERER ;

Secrétaire de séance :

Armelle GALLOT – LAVALLEE

C 23/06/10 – INSTITUTIONS – DESIGNATION DU REPRESENTANT DU
SYNDICAT DES MOBILITES DE TOURAINE A VILLES CYCLABLES

Monsieur Emmanuel DENIS, Président, donne lecture du rapport suivant :

Par délibération du Comité Syndical du 26 mars 2019, le Syndicat des Mobilités de Touraine a adhéré au club des territoires et villes cyclables.

Créée en 1989 par 10 villes pionnières, l'association rassemble aujourd'hui plus de 2000 collectivités territoriales, représentant plus de 40 millions d'habitants.

Le Club est acteur en matière de promotion de l'usage du vélo au quotidien et des modes actifs et des politiques de mobilité et d'aménagement urbain durables. Il participe à tous les grands débats, en France et à l'étranger, pour un meilleur partage de la rue, pour l'aménagement de zones apaisées, pour la sécurité des cyclistes et des piétons et pour encourager les mobilités durables.

Convaincu que le vélo ne doit pas être considéré seul mais comme un maillon de la chaîne de déplacements, le Club des villes et territoires cyclables privilégie une démarche prenant en compte tous les modes de transport. C'est notamment dans le cadre des Plans de déplacements urbains (PDU), intégrant la concertation avec les associations et tous les acteurs de la ville, que l'on peut à la fois diminuer la place de l'automobile dans la cité et accroître la part conjointe du vélo, de la marche et du transport public.

Suite au renouvellement des instances, il convient de désigner un représentant du comité Syndical à Villes Cyclables.

Ainsi, il est proposé la désignation de Michel GILLOT.

En conséquence, il est proposé au Comité syndical d'adopter la délibération suivante :

Le Comité syndical, après en avoir délibéré,

Vu le Code général des collectivités territoriales,


Vu la délibération du 26 mars 2019 du Syndicat des Mobilités de Touraine ;

- **DECIDE** de désigner Michel GILLOT, représentant du Syndicat des Mobilités de Touraine à Villes Cyclables.

- **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant dûment habilité, à signer tout acte pris en exécution de la présente délibération.

Le Comité adopte à l'unanimité.

Pour extrait conforme et certification du caractère exécutoire,

<p>Le secrétaire de séance,</p>  <p>Armelle GALLOT - LAVALLEE</p>	<p>Pour le Président et par délégation, La Directrice,</p>  <p>Laurence MARIN</p>
--	--